



## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 01 mars 2022

Etaient présents : M.M. LAVAUX David, Bourgmestre-Président  
DELESPINETTE Jonathan, DENAMUR Florence, CHRISTIAENS Vincent,  
DESALLE Caroline, Echevins.  
LIBOTTE Jean-Pierre, Président du Conseil de l'Action Sociale.  
Defoy Christine, Directrice générale.

Objet : Environnement - Fédération Promo Cross National Amateurs - PE 2022-01

Le Collège communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;  
Vu le Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement;  
Vu les articles D65 et R21 du Code de l'Environnement;

Considérant la demande de permis d'environnement de Fédération Promo Cross National Amateurs jugée complète et recevable;

Considérant que le Collège Communal doit décider d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement.

Attendu que le Collège en date du 15/02/2022 avait décidé de reporter le point et de solliciter l'avis du service environnement;

Attendu que ledit service estime qu'il n'est pas nécessaire d'imposer cette étude dans le cadre de l'organisation proposée;

DECIDE :

**Article 1er** : De ne pas imposer une étude d'incidences sur l'environnement

**Art. 2** : Publier la décision sur le site internet de la commune.

**Art. 3** : D'envoyer la présente délibération au demandeur.

Par le Collège

La Secrétaire,  
(s) C. Defoy

Le Président  
(s) D. Lavaux

Pour expédition conforme

La Directrice Générale,

Ch. Defoy



Le Bourgmestre,

D. Lavaux